

MA DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE EN QUELQUES CLICS :

- Je fais une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> (ou je me rends au guichet de la mairie, avant le jour de mon rendez-vous, pour me procurer le formulaire de demande de carte d'identité (cerfa n°12101*02 ou 12100*02) que je devrais compléter manuellement)
- Je prends rendez-vous avec la mairie en ligne sur <https://www.clicrdv.com/mairie-de-beaune>
- Je me présente le jour de mon rendez-vous avec :
 - Le numéro de ma pré-demande (ou le formulaire cerfa) et les pièces justificatives demandées.
 - **MA PRÉSENCE EST OBLIGATOIRE AU DEPOT DE LA DEMANDE ET AU RETRAIT DE LA CARTE**

MA SITUATION



- Je fais une première demande de carte d'identité
- Je renouvelle ma carte d'identité qui est **expirée depuis moins de 5 ans**.
→ Je vérifie que ma **CNI ne bénéficie pas de la prolongation des 5 ans** (voir page 2)
- Je renouvelle de ma carte d'identité qui est **expirée depuis plus de 5 ans ou détériorée**.
- J'ai perdu ma carte d'identité ou ma CNI a été volée

LES PIECES A FOURNIR (ORIGINAUX + COPIES)	MA SITUATION			
	A	B	C	D
→ La pré-demande de la carte d'identité réalisée sur https://ants.gouv.fr	✓	✓	✓	✓
→ 1 photo d'identité couleur (non découpée) aux normes ISO/IEC de moins de 6 mois	✓	✓	✓	✓
→ Justificatif de domicile de moins d'un an (original+copie <i>sauf factures électroniques</i>) (Facture d'eau, électricité, gaz, téléphone fixe, avis d'imposition)	✓	✓	✓	✓
→ Ma CNI actuelle (original+copie)		✓	✓	
→ Mon passeport sécurisé (original + copie)(page 2) OU une copie intégrale de mon acte de naissance (original) délivrée depuis moins de 3 mois SAUF si ma ville de naissance est rattachée à COMEDDEC (voir page 2)	✓		✓	✓
→ Tout document officiel avec photo , même périmé (carte vitale, permis de conduire...) (original + copie)				✓
→ Déclaration de vol délivrée par le commissariat ou la gendarmerie (original + copie)				✓
→ Timbre fiscal de 25 € (à acheter en ligne lors de la pré-demande)				✓

DANS LES SITUATIONS SUIVANTES :

➤ Je suis hébergé chez un tiers (parents ou autre personne)	<ul style="list-style-type: none"> - Une copie d'un titre d'identité de la personne qui m'héberge - Un justificatif de son domicile de moins d'un an - Une attestation d'hébergement signée par la personne m'hébergeant
➤ Je souhaite faire apparaître un nom qui n'apparaît pas sur ma CNI ou mon passeport actuel	<ul style="list-style-type: none"> - Mariage : Copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage de moins de 3 mois - Divorce : Le jugement de divorce complet autorisant l'usage du nom marital - Veuvage : Acte de décès du conjoint
➤ Je viens d'obtenir la nationalité française	Ma nationalité française ne ressort pas de mon acte de naissance, je fournis selon ma situation, l'un des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la déclaration d'acquisition de nationalité française - l'ampliation du décret de ma naturalisation
➤ Ma CNI bénéficie de la prolongation de 5 ans mais je voyage dans un des pays de l'UE n'acceptant pas cette prolongation	<ul style="list-style-type: none"> - Un justificatif de mon voyage à destination de ce pays

Mon passeport est-il sécurisé ?

<p>PASSEPORTS SECURISES ELECTRONIQUE OU BIOMETRIQUE (SYMBOLE SECURISE SUR LA COUVERTURE)</p> 	<p>PASSEPORTS NON SECURISES (PAS DE SYMBOLE SECURISE SUR LA COUVERTURE)</p> 
---	---

Ma carte d'identité actuelle bénéficie – t – elle de la prolongation de 5 ans ?

Si ma carte d'identité actuelle m'a été délivrée **entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013** elle bénéficie d'une prolongation automatique de 5 ans, à condition qu'elle m'ait été délivrée alors que **j'étais majeur**.

Si **j'étais mineur au moment de la délivrance de mon titre actuel**, je ne bénéficie pas de cette prolongation automatique et dois donc renouveler ma carte arrivée à expiration.

Attention, certains pays ne reconnaissent pas cette prolongation. Plus d'infos : diplomatie.gouv.fr

Je peux alors demander le renouvellement de ma CNI sur présentation d'un justificatif de voyage à destination de l'un de ces pays.

Je peux également demander son renouvellement en cas de changement d'adresse ou d'état civil.

Ma ville de naissance est-elle raccordée à COMEDEC ?

Le dispositif **COMEDEC** (communication électronique des données de l'état civil) permet la dématérialisation de la vérification des données d'état civil entre les communes de naissance et les services instructeurs de CNI et de Passeport.

Si ma ville de naissance est raccordée au dispositif COMEDEC, **je suis dispensé(e) de fournir une copie de mon acte de naissance**.

Pour savoir si ma ville de naissance est raccordée à COMEDEC je consulte le site : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Comment demander une copie de mon acte de naissance ?

Si ma ville de naissance **n'est pas raccordée à COMEDEC**, je dois demander une copie de mon acte de naissance.

Pour la plupart des communes je peux faire ma demande en ligne sur le site de ma ville de naissance (démarche gratuite !!!) : sinon par courrier en précisant bien ma filiation (nom et prénom de mes parents).

Quels sont les délais actuels d'obtention des cartes d'identité ?

Le délai moyen de délivrance du titre est de **2 à 5 semaines** suivant les périodes de l'année.